



Une Expérience Des Résultats

Syndicat National des Officiers de Police

- Bureau National -

55, rue de Lyon – 75012 PARIS

☎ 01 44 67 83 30 📠 01 44 67 84 20

www.snop-info

Paris, le 1er juillet 2010

RESTRUCTURATIONS AU SEIN DE LA D.C.S.P.

Ce jour, Monsieur FOURNIER, Directeur Central de la Sécurité Publique, assisté de Messieurs CHABROL (DCA), MERIC et SALANOVA (Sous-directeurs), recevait l'ensemble de la parité syndicale afin de présenter les décisions de redéploiements qui ont été validées, ainsi que les réorganisations à venir tant à l'échelon central qu'au sein des zones de défense.

La délégation du SNOP était composée de Jean-Marc BAILLEUL secrétaire général adjoint et Eric DEFREMONTE, chargé de missions DCSP.

1 - Fermetures de commissariats :

Si une liste de 7 circonscriptions circulait depuis plusieurs semaines, ce sont finalement quatre d'entre elles qui devraient être touchées par des fermetures de services :

- **ANNONAY** (Ardèche) ;
- **MONTBRISON** (Loire) ;
- **GRAULHET** (Tarn) ; et
- **FOURMIES** (Nord) où les opérations liées à la fermeture ont déjà commencé depuis le début du mois de juin.

En ce qui concerne **USSEL**, le projet de fermeture est pour l'instant abandonné pour des raisons bien éloignées des critères techniques appliqués aux autres circonscriptions.

Les circonscriptions de **PORT SAINT LOUIS** et de **PERTUIS** ne sont pas non plus concernées pour l'instant, les contours de la police d'agglomération marseillaise n'étant pas finalisés pour le moment.

Pour rappel, les critères retenus pour envisager la fermeture d'une circonscription sont contenus dans le décret du 19 septembre 1996, à savoir :

- Population de la circonscription inférieure à 20 000 habitants (45 commissariats correspondent à ce critère) ;
- circonscription éloignée du chef lieu du département ;
- le niveau d'activité constaté ;
- le seuil de fonctionnement en effectif.

2 - Calendrier et déroulement des opérations, indemnités :

Une délégation de la DCSP se déplacera à compter de début septembre dans les circonscriptions concernées. Les organisations syndicales seront reçues le matin, tandis que l'ensemble des personnels le sera l'après-midi. A cette occasion une fiche pour la formulation de leurs vœux de reclassement leur sera remise. Quelques semaines plus tard, les fonctionnaires seront reçus individuellement. Ils pourront être assistés de leur délégué syndical.

Le SNOP invite les officiers concernés à prendre dès à présent attache avec leurs secrétaires zonaux.

Si pour la circonscription de FOURMIES la fermeture sera effective au 1/01/11, les dates de fermetures pour les trois autres circonscriptions ne sont pas encore fixées.

Le Directeur Central a rappelé sa volonté pour que ces fermetures se passent dans les meilleures conditions, comme cela avait été le cas lorsqu'il a procédé à la fermeture des CFP en tant que Directeur de la formation. Il a souligné que les cas sociaux feront l'objet d'un traitement particulier de manière dérogatoire (problèmes familiaux, handicap, maladie grave...).

Concernant les indemnités, le décret dont ont bénéficié les fonctionnaires de la PAF, de la RI, de la DFPN lors des dernières restructurations, reste en vigueur.

Le DCSP a reconnu que restait en suspens la question du kilométrage pour les fonctionnaires, comme ceux de FOURMIES, qui sont reclassés à 38 kilomètres de chez eux, alors que le seuil indemnitaire supérieur est de 40 kilomètres. Le DGPN a été saisi de cette question.

Quant au principe de ces fermetures, le **SNOP** a dénoncé qu'elles se fassent au titre de la compensation vis à vis de la Gendarmerie dans le cadre de la mise en place de la "police d'agglomération", alors que cette force qu'est la Gendarmerie fait partie intégrante du Ministère de l'intérieur.

Ces "transferts" sont d'autant plus incompréhensible qu'il vont entraîner un coût financier pour l'État dans une période où les économies sont une priorité. En effet, le départ des policiers va nécessiter, pour certaines circonscriptions, la construction de gendarmeries et de leurs logements, le paiement des indemnités aux fonctionnaires...

Le **SNOP** conteste également avec force les chiffres donnés par la Gendarmerie qui prétend que pour un policier il faut 0,70 gendarme. Chacun sait sur le terrain la réalité de la disponibilité des militaires, bien loin de l'ouverture 24H/24 des services de sécurité publique !

Quant au coût, les chiffres du budget sont éloquentes, un gendarme coûte 35 % de plus qu'un policier sans tenir compte du logement.

Bref, ce n'est pas parce que la police nationale va étendre sa compétence sur quatre communes aujourd'hui couvertes par les Gendarmes, en totale cohérence avec la plaque urbaine Lyonnaise, que l'on doit céder des circonscriptions de sécurité publique dont les résultats ne sont pas remis en cause.

Le DCSP a précisé que se sont 175 fonctionnaires de Police, tous corps confondus, qui devront être affectés à Lyon.

3 - Réorganisation au niveau central :

A la question posée par le **SNOP**, le Directeur Central a annoncé qu'une réorganisation était programmée à l'échelon central notamment avec la fusion de deux sous-directions. Le nombre d'agents affecté à la direction centrale sera donc en diminution mais dans une proportion non déterminée pour l'instant.

Le DCSP a rappelé que ce sont 350 ETPT qui devraient disparaître en 2010 pour toute la sécurité publique et plusieurs centaines au cours des deux prochaines années. Les DDSP ont été invités à réfléchir à d'autres méthodes de travail opérationnelles pour compenser ces pertes d'effectifs, mais aussi pour faire face aux réductions des budgets de fonctionnement. A ce sujet, une étude est actuellement menée pour mieux répartir les dotations en véhicule. Il apparaît par exemple que le nombre de véhicules de police est sous dimensionné à Lille par rapport à Lyon.

Le DCSP souhaite également que les postes et les responsabilités soient redéfinis, avec des appellations et des organisations identiques au niveau national, et ainsi éviter de créer des services de circonstances.

4 - Création d'une interface Sécurité Publique au niveau zonal :

Le DCSP a justifié cette mise en place d'un nouvel échelon par la nécessité de positionner des DDSP, ayant l'expérience et l'ancienneté requise pour exercer au siège des zones, dans le rôle de relai entre les DDSP et la DCSP afin d'améliorer la réactivité, la coordination entre les services, les ajustements budgétaires et en effectifs et donner aux Préfets de Zone un interlocuteur unique.

Ces six DDSP seront nommés Inspecteurs Généraux.

Le **SNOP** a regretté cette mise en place dans la précipitation et attend de voir concrètement quels en seront les effets sur le terrain.

La délégation

**EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LE SNOP SE MONTRERA EXIGEANT VIS A VIS DE
L'ADMINISTRATION POUR ASSURER AUX OFFICIERS DE POLICE
TOUCHES PAR CES MESURES UN RECLASSEMENT DANS LES MEILLEURES CONDITIONS
DE CARRIÈRE ET DE SITUATION PERSONNELLE,
ET VEILLERA A CE QUE LA PERTE DES POSTES A RESPONSABILITÉ OCCUPES PAR DES
OFFICIERS SOIT COMPENSÉE PAR L'ATTRIBUTION OU LA CRÉATION DE POSTES
DE NIVEAU CORRESPONDANT.**